



Thiré le 25 août 2015
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Mercredi 2 septembre 2015
A 20h00

Ordre du jour :

- Présentation par Monsieur Gardes du SyDEV de l'audit énergétique réalisé à l'école publique ;
- Approbation du compte rendu du 15 juillet 2015 ;
- Conventions SyDEV pour l'effacement des réseaux et travaux neufs d'éclairage Route de Sainte-Hermine / Rue de l'église ;
- Appel d'offres pour le recalibrage des trottoirs avant la réfection de la RD 10 (rue du Stade);
- Décision modificative 1/lotissement : inscription au budget lotissement du prêt à taux fixe de 100 000 € ;
- Aire naturelle de camping : proposition (devis) de raccordement ERDF et Orange ;
- Aire naturelle de camping : Phase 1 : Avenant n° 1 lot 3 menuiserie : plus-value pour porte chauffe-eau ;
- Aire naturelle de camping : Phase 1 : Avenant n°1 lot 1 Gros œuvre : moins-value pour dépose sanitaires ;
- Aire naturelle de camping : Phase 1 : Avenant n°2 lot 1 Gros œuvre : plus-value pour fourniture de hampe galva et gouttière PVC ;
- Aire naturelle de camping : Phase 2 : Avenant n°1 lot 2 Gros œuvre : plus-value pour création des marches en façade et côté urinoir ;
- Aire naturelle de camping : Phase 2 : Avenant n°1 lot 5 : Plafonds suspendus : moins-value pour suppression des travaux ;
- Proposition de suppression progressive de l'abattement communal de régime normal applicable à la taxe d'habitation voté en 1980, pour application en 2016 ;
- Questions Diverses.

Le Maire,
Catherine DENFERD.



Registre de délibérations du
Conseil Municipal du 2 septembre 2015

Le deux septembre deux mil quinze, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 25 août 2015

Présents : Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, HUG-GRATON Patricia, MENANTEAU Isabelle, PHILIPPEAU Christine; Messieurs CERISIÉ Rémy, CHARRIER Loïc, COLIN Guillaume, FORGERIT Fred, GAUTIER Laurent, GAUTREAU Dominique, JOLLY Guillaume.

Excusés : Madame RIVASSEAU Magalie, Monsieur FAIVRE Bruno.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur GAUTREAU Dominique.

Présentation par Monsieur Gardes du SyDEV de l'audit énergétique réalisé à l'école publique.

Monsieur Gardes du Sydev présente à l'assemblée délibérante

- ✓ Les missions sur du programme climat - énergies proposées par le SyDEV aux collectivités ;
- ✓ l'audit énergétique réalisé plus particulièrement à l'école publique sur la demande de Madame le Maire.

L'intervention de Monsieur Gardes, dresse dans un premier temps, un constat général du bâtiment de l'école :

- ✓ murs extérieurs pas isolés dans l'existant, isolation performante dans la partie rénovée ;
- ✓ plafond non isolés dans l'existant, isolation performante dans la partie rénovée ;
- ✓ sols non isolés ;
- ✓ menuiserie à faible performance thermique (simple vitrage) Quelques fenêtres neuves (double vitrage)
- ✓ Aucune ventilation existante ;
- ✓ Chauffage par chaudière fioul (radiateur eau chaude) à sortie unique pour chauffer les bâtiments de l'école et de la mairie ;
- ✓ Ballon d'eau chaude électrique.

L'essentiel des dépenses énergétiques sont à attribuer au chauffage.

Puis, Monsieur Gardes présente trois scénarios de travaux, avec des estimations d'enveloppes d'aides budgétaires (subventions), pouvant améliorer considérablement les dépenses énergétiques de l'école :

Scénario 1 : ≈ 148 000 € HT

(dont 100 000 € de subvention Sydev)

isolation du bâtiment (remplacement des menuiseries) ;

Chauffage par panneau rayonnants eau chaude plafond

Chaudière fioul ;

Ventilation simple flux ;

Equipement Eclairage.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

Scénario 2 : ≈ 166 000 € HT
(dont 100 000 € de subvention Sydev)
(dont 37 000€ du subvention de Région)

isolation du bâtiment (remplacement des menuiseries) ;
Chauffage par panneau rayonnants eau chaude plafond
Installation d'une chaudière à granules de bois ;
Ventilation simple flux ;
Equipement Eclairage.

Scénario 1 : ≈ 178 000 € HT
(dont 100 000 € de subvention Sydev)
(dont 37 000€ du subvention de Région)

isolation du bâtiment (remplacement des menuiseries) ;
Chauffage par panneau rayonnants eau chaude plafond
Installation d'une chaudière à granules de bois ;
Ventilation double flux ;
Equipement Eclairage.

Il est précisé que les scénarios 2 et 3 sont les plus performants, tant en matière de consommations énergétiques, qu'en comparaison économique financière. De plus, le bilan des émissions CO2 sont limités du fait du changement du type de chauffage et par la diminution de la consommation énergétique par les biais des actions d'isolation.

Enfin, aux travaux d'isolation des parois du bâtiment, de remplacement des menuiseries, du changement du mode de chauffage, à 2 vannes (une école, une mairie) il faudra ajouter, des dépenses de réagencement des sanitaires de l'école et l'aménagement de l'atelier municipal.

Cet audit, servira de base de travail à Vendée Expansion qui va réaliser un chiffrage des dépenses à engager.

Enfin, Madame le Maire précise que l'ensemble des dépenses sont éligibles tant au programme économie d'énergie du SyDEV, que sur le plan de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Monsieur FORGERIT s'interroge sur le mode de chauffage proposé en lieu et place de la chaudière fioul. Il souhaite visiter des bâtiments où ce mode de chauffage existe afin d'avoir un aperçu des points forts et des points faibles de ce système.

Par la suite, Monsieur Gardes poursuit son intervention par les consommations énergétiques de la salle socio - culturelle. Actuellement, la salle est dotée d'un compteur électrique dit à « tarif jaune » avec un seuil de KVA à 42. Après étude des trois dernières années de consommation, il s'avère que la salle n'atteint (ou ne dépasse) les 42 KVA que 3 fois. Il préconise donc le changement du compteur et une migration vers un compteur dit de « tarif bleu ». Sur le plan financier, la commune réaliserait des économies sur l'abonnement du compteur et sur le prix du KWH. Avant de prendre cette décision, il est proposé aux membres du conseil d'installer un appareil de mesures un week-end de location cet hiver. Des devis seront demandés tant à ERDF (pour le changement du compteur) qu'à des électriciens (pour relier l'armoire électrique au compteur).

Début du conseil municipal.

Le compte rendu du 15 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Objet 133 : Convention SyDEV n°E.ER.290.14.001 Proposition technique et financière pour l'effacement des réseaux Route de Ste-Hermine / Rue de l'Eglise.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la proposition financière du SyDEV et autorise Madame le Maire à signer la convention concernant l'effacement des réseaux Route de Sainte-Hermine / Rue de l'Eglise, tel qu'elle est présentée ci-dessous ;

Le conseil municipal valide l'inscription de ces dépenses au programme d'investissement du budget 2016.

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base Participation	Taux de Participation	Montant de la participation
Réseaux électriques	53 412,00	64 094,00	53 412,00	30,00 %	16 024,00
Infrastructure d'Eclairage Public	10 ,965,00	13 158,00	10 965,00	50,00 %	5 483,00
Infrastructures de communications électroniques	15 942,00	19 130,00	19 130,00	65,00 %	12 435,00
TOTAL PARTICIPATION					33 942,00

Objet 134 : Convention SyDEV n°..ER.290.15.001 Proposition technique et financière pour des travaux neufs d'éclairage Route de Sainte-Hermine / Rue de l'église.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la proposition financière du SyDEV et autorise Madame le Maire à signer la convention concernant les travaux neufs d'éclairage Route de Sainte-Hermine / Rue de l'Eglise, tel qu'elle est présentée ci-dessous ;

Le conseil municipal valide l'inscription de ces dépenses au programme d'investissement du budget 2016.

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base Participation	Taux de Participation	Montant de la participation
Eclairage public	19 218,00	23 062,00	19 218,00	50,00 %	
TOTAL PARTICIPATION					9 609,00

Objet 135 : Décision modificative Lotissement 1/2015.

Suite à la consolidation du prêt lotissement voté par délibération n°123 du 9 juin dernier, il convient de faire apparaître au budget l'encaisse du nouveau prêt ainsi que le remboursement de la convention initiale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la décision modificative lotissement 1/2015 comme suit :

Recettes d'investissement :		
1641 Emprunts :	+ 100 000 €	
Dépenses d'investissement :		
1641 Emprunts :	+ 100 000 €	

Objet 136 : Aire naturelle de camping : création d'un nouveau compteur.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du devis proposé par ERDF pour la création d'un nouveau compteur électrique desservant les locaux de l'air naturelle de camping. Ce compteur sera situé sur le domaine public face à l'entrée de l'aire naturelle. L'ancien compteur, situé près de la fontaine sera fermé mais non démonté.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis présenté par ERDF comme suit :

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire HT	Montant Ht	Montant HT Facture (*)	Taux TVA
Coût fixe du branchement en soutirage	1	Prestation	1 545,00	1 545,00	927,00	20 %

* le montant facturé tient compte d'une réfaction prise en charge par ERDF, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, dans les conditions prévues par arrêté du 28 août 2007, Cette réfaction pour les branchements est actuellement égale à 40 %.

Prestation complémentaire :

Désignation	Montant total HT facturé	Montant TVA (**)	Montant TTC (**)
Travaux de branchement soumis à 20 % (**)	927,00	185,40	1 112,40
Prestations complémentaires soumis à 20 % (**)	0,00	0,00	0,00

(**) le taux de TVA est celui en vigueur à la date d'émission du devis.

Objet 137 : Phase 1 Avenant 1 du lot 3 Menuiserie accordé à l'entreprise Mathé.

Madame le Maire présente à l'assemblée, le devis en plus-value concernant la fourniture et la pose d'une porte PVC pour le ballon d'eau chaude du bloc sanitaire existant. Ce poste n'ayant pas été validé lors de la passation du marché initial.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote l'avenant ci-dessus.

Montant HT initial du marché 1 240,20 €

Montant de la TVA (taux 20,00%) 248,04 €

Montant TTC initial du marché 1 488,24 €

Objet de l'avenant : plus-value pour travaux supplémentaires :

Pose d'une porte en PVC blanc 1 vantail (type volet battant) avec serrure 3 points composite en applique – posé sur gonds à scellement chimique.

Dimension 090 X 190

Montant de l'avenant

Taux de TVA 20 %

Montant hors taxes 342,00 €

Montant TTC 410,40 €

% d'écart introduit par l'avenant : 27,58 %

Nouveau montant du marché du lot 3 : Menuiseries Entreprise Mathé:

Taux de TVA 20 %

Montant HT 1 582,20 €

Montant TTC 1 898,64 €

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

Objet 138 : Phase 1 Avenant 1 du lot 1 Gros-Œuvre accordé à l'entreprise Yleau.

Madame le Maire présente à l'assemblée, le devis en moins-value pour la dépose des sanitaires existants non effectuée par l'entreprise.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote l'avenant ci-dessus.

Montant HT initial du marché	2 359,50 €
Montant de la TVA (taux 20,00%)	471,90 €
Montant TTC initial du marché	2 831,40 €

Objet de l'avenant : moins-value pour travaux non réalisés:

Dépose des sanitaires non effectuée par l'entreprise

Montant de l'avenant

Taux de TVA 20 %	
Montant hors taxes	127,50 €
Montant TTC	153,00 €

% d'écart introduit par l'avenant : -5,40 %

Nouveau montant du marché du lot 1 Gros œuvre : Entreprise SBY Yleau

Taux de TVA 20 %	
Montant HT	2 232,00 €
Montant TTC	2 678,40 €

Objet 139 : Phase 1 Avenant 2 du lot 1 Gros-Œuvre accordé à l'entreprise Yleau.

Madame le Maire présente à l'assemblée, le devis en plus-value pour travaux complémentaires, pour la fourniture et la pose

- de hampes galva, afin de sécuriser l'accès des toilettes existants ;
- d'une gouttière PVC de ton sable avec allongement de la descente d'eau pluviale ;
- le raccordement des nouveaux sanitaires à la fosse septique y compris la reprise du regard de répartition

Ces travaux complémentaires étaient sous-évalués en ml (gouttière, raccordement) et se sont imposés pour la sécurité du public.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote l'avenant ci-dessus.

Montant HT initial du marché	2 359,50 €
Montant de la TVA (taux 20,00%)	471,90 €
Montant TTC initial du marché	2 831,40 €

Nouveau montant du marché du lot 1 Gros œuvre suite à l'avenant n°1:

Taux de TVA 20 %	
Montant HT	2 232,00 €
Montant TTC	2 678,40 €

Objet de l'avenant n° 2 : plus-value pour travaux complémentaires:

Fourniture et pose de hampes galva,

Pose d'une gouttière PVC ton sable,

Allongement de la descente d'eau pluviale (estimé en initial à 10ml et au réel besoin de 12ml)

Raccordement des nouveaux sanitaires à la fosse septique y compris la reprise du regard de répartition

Montant de l'avenant n°2 :

Taux de TVA 20 %	
Montant hors taxes	518,54 €
Montant TTC	622,25 €

% d'écart introduit par l'avenant : +23,23 %

Nouveau montant du marché du lot 1 Gros œuvre : Entreprise SBY Yleau

Taux de TVA 20 %	
Montant HT	2 750,54 €
Montant TTC	3 300,65 €

Objet 140 : Aire naturelle de camping : Phase 2 Avenant 1 Lot 2 Gros-œuvre et terrassement accordée à l'entreprise Yleau.

Madame le Maire présente à l'assemblée l'avenant en plus-value pour travaux complémentaires nécessaires pour une utilisation sécuritaire du bloc sanitaire existant :

Coffrer et couler marches en façade et côté urinoir

Fourniture et pose d'une canalisation en PVC de 100 (+ 2ml par rapport au devis initial)

Pièce de raccordement sur PVC de 100 (+ 7 unités)

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote l'avenant ci-dessus.

Montant HT initial du marché	3 898,90 €
Montant de la TVA (taux 20,00%)	779,78 €
Montant TTC initial du marché	4 678,68 €

Objet de l'avenant : plus-value pour travaux complémentaires:

Fourniture et pose d'une canalisation en PVC de 100 (+ 2ml par rapport au devis initial)

Pièce de raccordement sur PVC de 100 (+ 7 unités)

Coffrer et couler marches en façade et côté urinoir

Montant de l'avenant

Taux de TVA 20 %	
Montant hors taxes	595,66 €
Montant TTC	714,79€

% d'écart introduit par l'avenant : +15,28%

Nouveau montant du marché du lot 2 Gros œuvres et terrassement : Entreprise SBY Yleau

Taux de TVA 20 %	
Montant HT	4 494,56 €
Montant TTC	5 393,47 €

Objet 141 : Aire naturelle de camping : Phase 2 Résiliation du lot n°5 Plafonds Suspendus, accordée à l'entreprise Mathé.

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante, la proposition d'annulation du marché, concernant la pose de plafonds suspendus, en accord avec l'entreprise concernée. La pose de plafonds suspendus n'est pas nécessaire dans le bloc PMR : le bloc existant est dépourvu de plafonds suspendus, afin de faciliter la circulation de l'air, il convient de procéder de la même façon pour le bloc PMR.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la résiliation du lot n° 5 « Plafonds Suspendus » de la phase 2 de l'aire naturelle de camping.

Montant du marché supprimé : 317,63 € hors taxes soit 381.16 € TTC.

Objet 142 :Taxe d'habitation : Modification du taux d'abattement général à la base antérieurement institué.

Les communes et les EPCI à fiscalité propre peuvent instituer, au profit de l'ensemble de leurs contribuables, un abattement général à la base.

Article 141 III.2 du code général des impôts : L'abattement général à la base (facultatif), que le conseil municipal peut instituer, est égal à un certain pourcentage, ce pourcentage pouvant varier de un pour cent à plusieurs pour cent sans excéder 15% de la valeur locative moyenne des habitations de la Commune.

Les délibérations pour lesquelles les conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre instituent ou suppriment les abattements facultatifs à la base ou en modifient les taux, doivent intervenir avant le 1^{er} octobre d'une année pour être applicables à compter de l'année suivante.

Le montant des abattements à appliquer est fixé à un pourcentage de la valeur locative moyenne des habitations de la collectivité concernée.

Cette valeur est obtenue en divisant :

- le total des valeurs locatives des locaux d'habitation et de leurs dépendances,
- par le nombre de locaux correspondants.

Pour l'application de cette disposition, il est fait abstraction des locaux exceptionnels.

En 1980, le conseil municipal avait voté un abattement facultatif général à la base de 15%, ainsi qu'un abattement majoré pour charges de famille à partir de la 3^{ème} personne de 25%.

Madame le Maire propose de diminuer cet abattement général à la base de 5 points pour 2016. En contrepartie, le taux d'imposition de la taxe d'habitation pour 2016 restera inchangé.

Le conseil municipal, par 4 abstentions, 9 voix pour et aucune contre,

- a) décide de modifier le taux de l'abattement général à la base antérieurement institué,
- b) Fixe le nouveau taux de l'abattement à 10% pour 2016
- c) Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Questions Diverses :

- ✓ Remplacement de Monsieur Drapeau Joël fin 2015 : Madame le Maire présente à l'assemblée la fiche de poste, qui servira au recrutement du nouvel agent technique. Il remplacera M Joël Drapeau, qui partira en retraite le 31 décembre 2015.
Monsieur Drapeau en raison d'un reliquat de congés non pris, sera absent à compter du 28 novembre 2015. Le poste proposé sera comblé à partir de décembre 2015.
Pour réaliser le recrutement, Madame le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique possède un service spécialisé dans l'établissement des offres, l'étude des candidatures, l'organisation et l'élaboration des entretiens individuels préalables au recrutement. Ce service est gratuit pour les collectivités adhérentes au Centre de Gestion, ce qui est le cas pour Thiré.
Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a pris appui sur ce service pour procéder au recrutement du futur agent. Les entretiens des candidats se feront en mairie avec Madame le Maire, Monsieur Charrier Loïc 1^{er} adjoint en charge de la voirie, Madame Quillaud-Robert Céline responsable du service recrutement du Centre de Gestion.
Monsieur Gautier Laurent déplore qu'une commission communale ne soit spécialement créée pour ce recrutement.
Monsieur Gautreau Dominique souhaite savoir s'il est prévu un tuilage sur ce poste et si oui de combien de temps ? Madame le Maire précise qu'un tuilage de 15 jours serait envisageable, cela dépendra de la personne retenue et de ses capacités à s'adapter.
- ✓ Rentrée scolaire 2015-2016 : 70 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre ; 2 élèves entreront en classe en janvier 2016. 22(en janvier 24) en cycle1 , 22 en cycle 2, 26 en cycle 3. Considérant la baisse des effectifs en cycle 1, un seul agent communal est nécessaire en maternelle. Madame Emilie Lesage

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

voit son poste réorganisé entre le ménage des locaux de l'ensemble des bâtiments communaux, l'organisation des nouvelles activités scolaire, et l'aide au secrétariat.

Madame Nadège BARBESANT, adjointe en charge des affaires scolaires, précise que le contrat emploi avenir d'Emilie Lesage, se termine le 24 février 2016. Il est impossible de pérenniser ce poste à temps plein. Aussi faudra-t-il prévoir un nouveau contrat aidé, sous la forme d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) de 20h00 et non plus un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de 35h00. Le poste proposé serait essentiellement dévolu au ménage des bâtiments communaux et à l'organisation des Nouvelles Activités Scolaires (NAP). Une annonce pôle emploi sera rédigée courant novembre 2015.

- ✓ Devenir du commerce 2 rue du stade : Le bar pizzeria a été ouvert du 7 au 31 août dernier. Monsieur Loïc Charrier et Madame le Maire se sont entretenus avec les gérants, Madame et Monsieur Letano. Ces derniers expriment leur souhait de reprendre l'activité du commerce, sous réserve d'activité annexe pour M Letano. Leur projet serait de compléter la vente de pizzas à emporter par d'autres mets cuisinés. Ils souhaitent réaliser une étude financière afin de financer des travaux de réorganisation du bar. Parallèlement Madame et Monsieur Letano à la commune une demande une étude financière de mise aux normes des installations électriques du commerce (rez-de-chaussée), cette mise aux normes étant à la charge du propriétaire des murs et non des gérants. Madame le Maire précise attendre la confirmation des souhaits de Madame et Monsieur Letano avant que le conseil municipal se prononce sur l'avenir du commerce.

- ✓ Date à retenir :

11 octobre 2015 : Les coopératives scolaires de Saint-Etienne de Brillouet et de Thiré organiseront un concert afin de financer une partie du séjour de découvertes pour les cycles 3 des 2 écoles. Le concert aura lieu à Thiré, salle socio-culturelle.

20 novembre 2015 : Conférence de Monsieur Alain Gérard au sujet de son nouveau livre : « Mes aventures » Journal inédit de Paul-Emile Pajot (1873-1929) marin pêcheur et peintre de bateaux.

Grand défi 2016 : La Commune de Thiré se voit attribuée l'organisation du Grand défi 2016

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>